

La contribution des femmes à la prévention des conflits, à l'alerte rapide et au désarmement

Felicity Hill

L'Organisation des Nations Unies a été créée par une génération ravagée par la guerre, convaincue qu'il était possible d'empêcher les conflits. En instaurant un lieu où l'on pourrait suivre régulièrement les événements politiques, en débattre et agir en conséquence, ses fondateurs avaient pressenti que les indicateurs d'alerte rapide pourraient servir à prévenir les conflits. Lorsque le Conseil de sécurité a discuté pour la première fois en novembre 1999 de son rôle dans la prévention des conflits armés, le Secrétaire général, Kofi Annan, a invité la communauté internationale à passer « d'une culture de réaction à une culture de prévention »¹. Deux ans plus tard, il publiait un rapport complet sur la prévention des conflits qui soulignait l'importance de l'alerte rapide et de l'égalité entre les sexes². L'objet du présent article est d'examiner les dernières évolutions du débat sur la prévention des conflits tout en soulignant le rôle des femmes en matière d'alerte rapide et les initiatives de l'UNIFEM en faveur d'une prise en compte généralisée de la parité des sexes dans les dispositifs d'alerte rapide du système des Nations Unies.

L'alerte rapide a été définie comme « toute information concernant l'évolution marquée d'une situation, qu'elle soit lente et progressive ou rapide et soudaine, donnée par n'importe quelle source longtemps à l'avance de façon à ce qu'un gouvernement ou une organisation internationale ou régionale puisse réagir immédiatement avec efficacité et qui lui laisse, si possible, le temps de recourir à la diplomatie préventive et à d'autres actions préventives qui ne soient ni coercitives ni militaires »³. Parce qu'elle donne du temps pour préparer, analyser et planifier une réponse, l'alerte rapide constitue un précurseur essentiel d'une prévention efficace des conflits ainsi qu'un préalable indispensable. L'information ainsi obtenue ne sert pas uniquement à prévoir un conflit ou un épisode de violence avant son déclenchement, mais peut aussi permettre d'anticiper la résurgence ou l'aggravation d'un conflit ou d'une situation violente.

D'après les organisations consacrées à la paix ou aux femmes, pour être efficaces, les stratégies préventives doivent prendre en compte les informations et les signes annonciateurs transmis par des civils ou les concernant. L'importance de la menace pesant sur les femmes civiles en temps de guerre et de la violence dont elles sont victimes a montré toute la nécessité d'adopter une approche sexospécifique lors du processus d'alerte rapide. Une telle démarche doit s'appuyer sur des informations exactes

Felicity Hill est conseillère pour la paix et la sécurité auprès du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et responsable des initiatives visant à renforcer le rôle des femmes en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits violents dans le cadre du programme de l'UNIFEM sur la paix et la sécurité. Elle travaille actuellement à la mise en place d'un portail web sur les femmes, la paix et la sécurité afin de fournir au Conseil de sécurité et aux autres acteurs des informations précises s'agissant de l'impact des conflits armés sur les femmes et de leur rôle dans la consolidation de la paix. Avant d'intégrer l'UNIFEM, Felicity Hill a travaillé pour la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) à Genève, de 1996 à 1997, où elle a suivi les travaux de la Conférence du désarmement, puis à New York, de 1998 à 2001, en tant que Directrice du bureau de la LIFPL à l'ONU.

obtenues en temps réel, sur des faits, sur une certaine perception des événements et des tendances générales, ainsi que sur une compréhension des causes économiques, sociales et politiques des conflits.

Les autorités influentes dans le domaine ont déploré la surinformation, le manque de possibilités d'analyse et de réaction et le fait qu'on néglige ainsi une source d'information riche. Grâce à leurs entretiens avec des femmes dans des zones touchées par un conflit, des experts ont montré que l'on ne tirait pas pleinement parti, aux fins d'empêcher les conflits meurtriers et leur résurgence, des ressources que constituaient le vécu de ces femmes et leur perception des événements. Les femmes victimes de conflits décrivent les signes annonciateurs et y font référence spontanément. Les deux récits ci-après donnent des exemples du type d'information dont les femmes disposent sur les armes ainsi que des dangers et des obstacles auxquels elles ont été confrontées lorsqu'elles communiquaient des informations d'alerte rapide.

Au Kosovo, nous avons rencontré Zlata qui nous a raconté qu'à la vue des caches d'armes qui se multipliaient au début de 1998, elle avait réalisé qu'un conflit armé était imminent. Toutefois, elle ne savait pas à qui le dire et pensait qu'on ne prendrait pas ses inquiétudes au sérieux. « À un moment, les garçons – les hommes jeunes, je pense, et mon propre neveu – sont allés dans la montagne et y ont été entraînés » raconte-t-elle. « C'est comme ça que tout a commencé. Ensuite, on a vu apparaître des armes à feu, quelques-unes tout d'abord, ce qui est normal, puis les gens se sont mis à parler de grandes quantités d'armes. Moi, je ne les ai pas vues mais j'en ai entendu parler. Nous savions tous cela mais personne ne s'intéressait à nous au Kosovo, personne ne nous écoutait ». Parfois, les femmes ne savent pas à qui communiquer leurs informations. En Sierra Leone, une jeune femme prénommée Amy nous a raconté : « Dans mon village, on savait à peu près où et quand les forces du Front révolutionnaire uni (RUF) préparaient une attaque d'envergure contre les soldats de la paix. Mon ami et moi, on voulait le dire à quelqu'un mais c'était difficile, on était surveillé, ça faisait loin à pied la nuit et c'était dangereux. Et ça, c'était vraiment dommage car si les RUF ont pris leurs armes et leur fierté aux soldats de l'ONU ce jour-là, ils ont aussi anéanti nos espoirs. Nous avons de nouveau eu peur, et c'est exactement ce qu'ils recherchaient »⁴.

Ces récits pourraient constituer un réservoir d'expériences et de points de vue des femmes sur l'accumulation et la prolifération des armes, principaux signes annonciateurs de conflit. Les femmes sont souvent au fait des lieux où les armes sont cachées, des itinéraires empruntés pour les transporter et des changements sociaux provoqués par un afflux d'armes. De plus, il s'est avéré qu'elles participaient, volontairement ou non, à leur trafic en transportant ou en dissimulant des armes sous leurs vêtements ou dans leurs sacs à provisions. Cette militarisation secrète a modifié les rôles traditionnellement dévolus à chaque sexe et a permis aux femmes de se familiariser davantage avec les armes ; elle a également parfois créé des situations particulières qui ont permis aux femmes d'être reconnues socialement et

Etre à l'écoute des femmes et de ce qu'elles ont vécu peut remédier à l'absence de démarche sexospécifique dans la collecte et l'analyse d'informations d'alerte rapide et contribuer à la prévention des conflits.

culturellement et d'acquérir un statut, témoignages de reconnaissance d'une communauté à l'un de ses membres ayant fait preuve de courage, qualité très valorisée en une telle période⁵. Il est possible que le rôle fixé par la société aux deux sexes en temps de guerre, qui associe traditionnellement les hommes aux armes à feu, ait fourvoyé ceux qui cherchaient des signes annonciateurs liés aux armes ou à l'appartenance à un sexe dans

le domaine vital des sources d'information comme dans d'autres domaines. On en déduit qu'être à l'écoute des femmes et de ce qu'elles ont vécu peut remédier à l'absence de démarche sexospécifique dans la collecte et l'analyse d'informations d'alerte rapide et contribuer à la prévention des conflits.

Faits récents dans la prévention des conflits et le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décisions en matière de paix et de sécurité

Ces cinq dernières années, le débat au sein de l'ONU sur la prévention des conflits a été stimulé par un certain nombre de rapports et de résolutions, la plupart notant le manque d'informations sur les femmes⁶, et évoquant souvent le rôle qu'elles *pourraient* jouer. Le thème des femmes, de la paix et de la sécurité a été traité avec plus d'intérêt et de cohérence dans toute l'Organisation au cours de cette période, en particulier après l'adoption en octobre 2000 de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité⁷. De plus, l'inquiétude générale qui régnait face aux moyens violents utilisés dans les conflits modernes – les armes légères et de petit calibre – a conduit à l'organisation d'une conférence mondiale sur le sujet, en 2001. De tous ces débats, il est ressorti que la prévention des conflits passait impérativement par une participation accrue des femmes, une diminution des dépenses militaires et un désarmement général et total.

Au milieu des années 90, la Commission Carnegie sur la prévention des conflits armés avait rassemblé des spécialistes éminents dans un large éventail de domaines, dont le désarmement et la prolifération des armes. Leur rapport final, publié en 1997⁸, tout comme les nombreux exposés et manifestations qui l'avaient précédé, a suscité à cette époque un regain d'intérêt pour la prévention des conflits. Les notions de prévention immédiate (mesures applicables pour faire face à une crise immédiate) et de prévention structurelle (mesures qui permettent d'abord d'éviter les crises ou d'empêcher qu'elles ne se reproduisent) présentées dans ce document ont nourri ensuite des débats ; ce rapport demeure un texte de référence dans le domaine. La Commission a tempéré l'optimisme de l'après-guerre froide concernant les « dividendes de la paix », tout en n'abandonnant pas l'espoir que la fin des hostilités d'un monde bipolaire permette de moins s'appuyer sur les notions limitées de sécurité militaire ou de sécurité nationale et d'élargir le concept de sécurité à ses dimensions humaines.

Le changement d'attitude observé depuis la parution du rapport de la Commission Carnegie prouve que les cyniques ont eu tort s'agissant de la prévention des conflits, dans la mesure où le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le G8, l'OCDE, l'Union européenne et l'Union africaine ont replacé cette notion dans le cadre du réalisme. L'existence de débats sérieux, de résolutions et de petits progrès concrets visant à mettre en place des mécanismes d'alerte et de réaction rapides prouve qu'empêcher les conflits est un objectif légitime et réalisable. Les ONG ont considérablement œuvré dans ce sens en prévoyant les conflits, en perfectionnant leurs dispositifs d'alerte rapide et en prouvant que la prévention marchait réellement⁹.

En novembre 1999, le Secrétaire général, Kofi Annan, a insisté sur la nécessité de passer à « une culture de prévention »¹⁰. Il a déploré que les États, plutôt que d'investir dans le développement, aient renforcé leurs capacités militaires et affecté des ressources humaines et économiques à des activités militaires au lieu de les consacrer à la réduction de la pauvreté et au développement durable et équitable. En juin 2001, il a publié un rapport complet sur la prévention des conflits armés soulignant l'importance de l'égalité des sexes et le coût élevé de l'échec de cette prévention et indiquant que les ONG devaient préciser leur rôle dans la prévention des conflits ainsi que leurs relations avec l'ONU. Il a également rappelé aux gouvernements qu'ils devaient décourager la course aux armements et créer des conditions propices à la signature d'accords sur la limitation et la réduction des armes ainsi que sur la compression des dépenses militaires. Dans ce rapport, il insistait sur la nécessité de protéger les droits fondamentaux des femmes et invitait le Conseil de sécurité à adopter une démarche sexospécifique dans ses activités et à intégrer le respect de ces droits aux processus de prévention des conflits et de consolidation de la paix¹¹. Comme suite à cet appel, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1366 (2001) sur la prévention des conflits, dans laquelle il réaffirmait qu'il avait pleinement conscience du

rôle des femmes dans la prévention des conflits et pria le Secrétaire général de « prêter une attention accrue aux problèmes propres à chaque sexe dans la mise en œuvre des mandats de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que dans les efforts de prévention des conflits ». De nombreuses autres organisations de sécurité régionales, notamment le G8¹², l'Union africaine¹³, le Mouvement des pays non alignés et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)¹⁴, ont fait des déclarations analogues sur le rôle crucial des femmes dans la prévention des conflits et se sont engagées à tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes.

Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000), la première sur le thème des femmes, de la paix et de la sécurité. Ce texte fixe un cadre politique général dans lequel traiter la question de la protection des femmes et de leur rôle dans les processus de paix. Pour la première fois, le Conseil a souhaité que soient étudiés en détail « les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la composante femmes des processus de paix et de règlement des différends ». Dans leur déclaration de juillet 2001, les ministres du G8 ont ainsi élargi cette approche : « [Les femmes] apportent de nouvelles perspectives de la prévention des conflits au niveau de la base et au niveau communautaire. Nous devons encourager les moyens créatifs et innovateurs de tirer parti du talent des femmes dans la prévention des conflits et le maintien de la paix. De plus, nous devons définir des mesures et des stratégies pratiques que nous pouvons appuyer individuellement et collectivement pour étendre le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits ».

En 2000, le rapport Brahimi fournissait une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects au sein de l'ONU et soulignait la nécessité de renforcer les stratégies de prévention des conflits, faisant écho à ceux qui œuvrent pour les femmes, la paix et

De simples prises de position verbales, sans appui politique et financier, ne suffisent pas à assurer l'efficacité de l'action préventive.

sécurité et pour lesquels de simples prises de position verbales, sans appui politique et financier, ne suffisent pas à assurer l'efficacité de l'action préventive¹⁵. Le rapport Brahimi recommandait d'améliorer les capacités d'information et d'analyse au sein du système des Nations Unies et demandait au Secrétaire général de mettre en place un secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique et de mener davantage de missions d'établissement des faits, malgré les « obstacles » créés par certains États craignant une atteinte à leur souveraineté¹⁶. Le rapport évoquait également le fait qu'il valait mieux investir dans le domaine de la prévention que dans les activités militaires car, « de toute évidence, la prévention est de loin préférable pour ceux qui autrement devraient endurer les conséquences de la guerre, et pour la communauté internationale, c'est une option moins coûteuse qu'une intervention militaire, les secours humanitaires d'urgence ou les travaux de reconstruction à l'issue d'une guerre ».

Le rapport de 2001 de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, groupe d'experts indépendants réunis à l'initiative du Gouvernement canadien, répondait à la demande du Secrétaire général, Kofi Annan, tendant à ce que la communauté internationale parvienne par la négociation à définir comment ménager la susceptibilité des États souverains tout en empêchant les génocides et les massacres¹⁷. Affirmant qu'il était de la responsabilité première des États souverains d'empêcher les conflits et de protéger leurs nationaux, le groupe a proposé que cette responsabilité soit mise à la charge de la communauté internationale lorsqu'un État ne peut ou ne veut pas protéger ses nationaux ou s'il est lui-même à l'origine d'une situation « qui choque les consciences et appelle à une intervention d'urgence », telle que « des pertes considérables en vies humaines » ou « un "nettoyage ethnique" à grande échelle [...] qu'il soit accompli par l'assassinat, l'expulsion forcée, la terreur ou le viol »¹⁸. Dans le rapport, on insistait sur le fait que les crimes commis contre des femmes constituaient des événements qui « choquaient la conscience » et qu'il faudrait un renouvellement des engagements en matière de prévention, d'alerte rapide et d'analyse ainsi qu'en faveur d'un désarmement, d'une démobilisation et d'une réinsertion réels et d'une réforme du secteur de la

sécurité dans les pays ayant connu un conflit, afin d'empêcher toute résurgence de la violence. Ce rapport faisait également apparaître qu'il était nécessaire d'exercer une « vigilance jamais relâchée »¹⁹ s'agissant d'action préventive et approfondissait le débat sur la question de savoir où et quand intervenir, en privilégiant les actions non militaires et réaffirmant que l'autorisation du Conseil de sécurité devait être, dans tous les cas, sollicitée avant d'entreprendre toute action militaire²⁰.

Appliquer une démarche sexospécifique à l'analyse des informations d'alerte rapide

Ces 10 dernières années, on a assisté à une multiplication des indicateurs d'alerte rapide : énumérations des circonstances ou des faits annonçant les crises alimentaires ou l'afflux imminent de réfugiés, signes précurseurs d'un conflit violent comme la désorganisation du commerce transfrontalier, déploiements publics soudains d'armement de type militaire, augmentation du nombre de crimes ou de violations des droits de l'homme. Trop souvent, ces listes ne comprennent pas d'indicateurs tenant compte des sexospécificités qui permettraient aux organismes s'occupant de sécurité d'adapter leur collecte et leur analyse des informations et de révéler au niveau local des signes d'instabilité, auparavant négligés, qui annoncent un conflit avant qu'il ne gagne les structures politiques. Selon certains experts, « l'analyse sexospécifique permet de poser certaines questions sur les causes des conflits et leurs effets sur différentes couches de la société et d'observer leurs interactions particulières. Elle permet également de mieux comprendre les hiérarchies sociales inégalitaires (y compris les disparités entre les sexes), l'inégalité et l'oppression qui caractérisent souvent les sociétés sujettes aux conflits ou enlisées dans un conflit »²¹.

Parmi les exemples d'indicateurs d'alerte rapide fondés sur le sexe, on peut citer :

- Des mouvements de migration constitués exclusivement d'hommes ou de femmes ;
- Un chômage essentiellement masculin ou féminin ;
- L'augmentation du nombre de familles dont le chef est une femme célibataire ;
- La recrudescence des achats, du transport et de la dissimulation d'armes par des hommes, des femmes et des enfants et la multiplication des cours d'instruction sur leur maniement ;
- Le développement d'une propagande exaltant la virilité de la guerre (souvent pour défendre une féminité bafouée ou menacée) ;
- Les récits rapportant des crimes et les récits de femmes ayant vu de leurs propres yeux les types d'armes utilisés ;
- La transformation des femmes en boucs émissaires que l'on accuse de trahison politique ou culturelle ;
- La désorganisation du commerce transfrontalier exercé par les femmes ;
- La participation des femmes à une économie de guerre parallèle ;
- La résistance à toute participation des femmes aux processus de paix et aux négociations en la matière ;
- L'absence de femmes dans les organisations de la société civile ;
- La montée du fondamentalisme²².

Les documents sur l'alerte rapide présentent les indicateurs en deux catégories : les causes premières (ou sous-jacentes) et les facteurs déclenchants (ou accélérateurs). Lorsqu'on s'intéresse aux

causes premières des guerres, l'analyse sexospécifique du pouvoir et des structures en place aide à mieux comprendre les sociétés violentes. Par exemple, des études préliminaires montrent que les pays dont la proportion de femmes au parlement ou présentes sur le marché officiel de l'emploi est faible, ou qui limitent culturellement le pouvoir d'action des femmes, tolèrent la violence commise à leur égard ou les traitent comme des objets, sont plus susceptibles que d'autres de recourir au conflit armé pour régler un différend²³. D'autres données pourraient être pertinentes, à savoir le taux d'alphabétisation des femmes, leur niveau moyen d'études ainsi que le nombre d'enfants par foyer, parce qu'elles influent toutes sur la capacité des femmes à intégrer certaines structures à même d'empêcher la guerre en proposant d'autres formes de règlement des conflits. Parmi les causes sous-jacentes, on peut citer des éléments financiers tels que le budget de l'armée et les modifications qu'il subit. L'analyse des budgets sous l'angle du problème de l'égalité des sexes étudie les crédits alloués et la répartition des ressources afin de déterminer leur effet particulier sur les femmes et sur les hommes ; elle a été utilisée par les ONG s'occupant de femmes pour montrer que l'augmentation des dépenses militaires se faisait aux dépens des services de base, touchant ainsi davantage les femmes²⁴.

La classification par sexe est également utile à l'examen des facteurs déclenchants – les critères à moyen terme qui reflètent un accroissement des tensions dans une société. L'existence des situations ci-après – qui n'est parfois visible que des seuls acteurs sur le terrain – révèle des dissensions au sein de la société pouvant conduire à un conflit armé : violations des droits fondamentaux des femmes en particulier, telles que viols, enlèvements, trafic, violence familiale, harcèlement sexuel, sévices infligés par des forces de sécurité ; assassinats et disparitions de femmes ; violence en période électorale ; absence de poursuites judiciaires des auteurs des faits ; augmentation de la prostitution et du commerce sexuel due à une présence militaire ; radicalisation du rôle défini par la société pour chaque sexe, par exemple instauration de lois restrictives et de récompenses pour comportement agressif et propagande exaltant la virilité ; accroissement du nombre de foyers dont le chef de famille est une femme seule ; migrations de réfugiées ; chômage sexospécifique ; vente de bijoux et de pierres et métaux précieux ; constitution de réserves.

Si l'impact culturel de la guerre et le traumatisme psychologique subis par une société sont difficiles à mettre en évidence, il en existe toutefois des manifestations dont les proches sont les témoins. Par exemple, on s'accorde à reconnaître que chercher à limiter le débat public sur l'accentuation des tensions politiques est le signe de l'imminence d'un conflit. Les femmes qui mènent des activités politiques au grand jour sont réduites au silence par des moyens ciblés tels que des menaces de viol ou d'agression, voire d'assassinat, de leurs enfants ; ces situations, bien que fréquentes, font l'objet de peu d'études. Afin d'exciter la haine de « l'ennemi », il se tient dans la société un discours passionné dans lequel les rôles et les symboles dévolus à chaque sexe sont souvent manipulés. De l'étude de la presse, des graffitis ou des codes sociaux employés par des groupes armés dans certains pays affectés par un conflit, il est possible de prévoir d'éventuels scénarios de violence et donc de prendre rapidement les mesures de prévention appropriées.

La réaction de l'UNIFEM

L'UNIFEM a pour mission de lancer et de soutenir des initiatives novatrices et porteuses en matière d'égalité des sexes. Grâce à ses relations de longue date avec des femmes qui coordonnent les activités en la matière dans toutes les régions du monde, l'UNIFEM est bien placé pour tester des modèles de collecte de l'information et pour aider les autres organismes s'occupant de recueillir et d'analyser des données sur l'impact des conflits armés sur les femmes et sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix.

Conformément à la demande de l'Assemblée générale de renforcer les mesures prises dans les zones de conflit et en réponse à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, l'UNIFEM a intensifié son action dans 25 pays touchés par un conflit, grâce à un plan d'action comprenant quatre volets :

- Multiplier les informations relatives à l'impact des conflits sur les femmes et sur leur rôle dans la consolidation de la paix ;
- Renforcer les mesures visant à protéger et à aider les femmes touchées par un conflit ;
- Accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix, à l'échelle nationale, régionale et internationale après un conflit ;
- Faire adopter une démarche sexospécifique dans le cadre des initiatives intergouvernementales de paix et de sécurité.

Afin de constituer un réservoir commun de connaissances relatives à l'impact des conflits sur les femmes, l'UNIFEM a demandé à deux expertes indépendantes, Elisabeth Rehn (Finlande) et Ellen Johnson Sirleaf (Libéria) de parcourir les zones de conflits du monde à l'écoute des femmes. Dans leur étude – parue le 31 octobre 2002, soit deux ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) – elles font un bilan des connaissances actuelles et formulent 64 recommandations visant à renforcer la protection des femmes et à soutenir leurs actions de consolidation de la paix.

Le Département des affaires politiques est le coordonnateur pour les questions de prévention au sein du système des Nations Unies et collabore étroitement avec d'autres organismes du système dans le cadre d'une équipe de coordination interorganismes et interdépartementale, constituée de 14 organismes et départements du système. Cette équipe se réunit régulièrement pour évaluer les zones à risque et définir les mesures préventives à prendre dans les pays susceptibles de connaître un conflit. Pour l'heure, il n'y a pas de personnel spécialement chargé de participer à cet échange d'informations et au dispositif de coordination. De plus, les indicateurs d'alerte rapide utilisés n'ont pas de composantes sexospécifiques. L'équipe vient d'inviter l'UNIFEM à se joindre à elle afin d'intégrer la problématique hommes-femmes à ses activités de coordination de l'action préventive menée par le système des Nations Unies face à des conflits potentiels.

Dans sa collaboration avec l'équipe pour généraliser cette démarche aux indicateurs d'alerte rapide, la première action de l'UNIFEM a été de mettre en place une série d'indicateurs d'alerte rapide fondés sur le sexe, devant être testés dans des sites pilotes sur le terrain. Pour cela, il a fallu adapter les instruments d'analyse des conflits – notamment les profils de situation et l'étude des causes, des acteurs et des éventuels scénarios du conflit – qui ne prennent habituellement pas en compte les sexospécificités. L'UNIFEM a ainsi pu décrire les caractéristiques sexospécifiques des conflits, dont les signes annonciateurs de la formation latente d'un conflit, ainsi que les étapes de l'intensification de la tension. Les indicateurs explicites montrent une féminisation de la pauvreté²⁵, un alourdissement de la charge économique qui pèse sur les femmes pendant un conflit, une augmentation de la prostitution forcée ou volontaire et une limitation de l'accès des femmes à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au crédit et à la terre.

En matière de prévention des conflits, il a été prouvé que le processus peut être aussi important que les résultats obtenus. Lorsque les analystes et les praticiens se seront familiarisés avec les indicateurs d'alerte rapide fondés sur le sexe, ils pourront non seulement en apprendre plus sur l'impact des conflits armés sur les femmes, mais aussi apprécier le rôle essentiel joué par les femmes dans la prévention des conflits. Pour tester sur le terrain les indicateurs mentionnés précédemment, l'UNIFEM collaborera

L'UNIFEM collaborera étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies, les gouvernements et les ONG afin d'améliorer à la fois les connaissances des femmes en matière de sécurité et les connaissances en matière de problématique hommes-femmes des organismes de sécurité et des décisionnaires.

étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies, les gouvernements et les ONG afin d'améliorer à la fois les connaissances des femmes en matière de sécurité et les connaissances en matière de problématique hommes-femmes des organismes de sécurité et des décisionnaires.

Les décisionnaires du Conseil de sécurité disposent d'analyses et de recommandations d'action de multiples sources, dont leurs services nationaux de renseignement, ainsi que des rapports du Secrétaire général sur des thèmes et des pays particuliers. Dans sa résolution 1325 (2000), le Conseil a indiqué qu'il manquait de données concernant les effets des conflits armés sur les femmes et le rôle des femmes dans la consolidation de la paix pour l'aider dans ses délibérations. Il y priait le Secrétaire général d'inclure, le cas échéant, dans les rapports qu'il lui présenterait, des informations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les missions de maintien de la paix et sur tous les autres aspects ayant trait aux femmes. Malgré sa demande visant à obtenir une image plus complète de la situation sur le terrain dans les sociétés ravagées par la guerre, les informations fournies au Conseil restent fragmentaires.

Afin de mettre à la disposition de tous des informations périodiques, détaillées et à jour sur les effets des conflits armés sur les femmes et sur les activités de ces dernières en matière de consolidation de la paix, l'UNIFEM est en train de créer un portail web sur les femmes, la guerre et la paix. Ce portail sera lancé le 31 octobre 2003²⁶, date du troisième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), et proposera des informations ventilées par sexe sur les pays en conflit ainsi que des dossiers thématiques sur des questions telles que les déplacements, la violence, la santé, le VIH/sida, la justice, la reconstruction, la prévention, les armes légères ou la sécurité humaine. Plutôt que de fournir les informations nécessaires à une mission du Conseil de sécurité avant son départ ou à un département de l'ONU avant l'établissement d'un rapport, l'UNIFEM, grâce à ce dispositif, favorisera la prise en compte régulière de données émanant de femmes victimes de la guerre ou les concernant.

On reconnaît désormais l'importance des questions concernant les femmes dans la prévention des conflits et l'alerte rapide. Pourtant, les mesures concrètes visant à améliorer le flux des informations d'alerte rapide provenant des femmes ou à leur sujet ne sont toujours pas prises. Si les visites préventives et les missions d'enquête dans les zones à risque incluait automatiquement des experts de l'égalité des sexes et comprenaient des consultations avec des organisations féminines, il serait possible de procéder à une collecte et une analyse systématiques d'informations utiles. Alors seulement pourrait-on traduire le principe de l'égalité des sexes en indicateurs d'alerte rapide concrets et faire progresser les principes énoncés dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Notes

1. Communiqué de presse de l'ONU, SC/6759, 29 novembre 1999.
2. *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la prévention des conflits armés*, document des Nations Unies A/55/985-S/2001/574 du 7 juin 2001, < http://www.un.org/Depts/dpa/prev_dip/ist_prev_dip.htm > .
3. Max Van Der Stoel, Haut-Commissaire pour les minorités nationales, Discours liminaire du séminaire consacré à l'alerte rapide et à la diplomatie préventive, Varsovie, 19-21 janvier 1994, < <http://www.osce.org/odhr/documents/periodicals/bulle2-2.pdf> > .
4. Elisabeth Rehn et Ellen Johnson Sirleaf, 2002, *Women, War and Peace: The Independent Experts' Assessment on the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peace-building*, UNIFEM, < http://www.unifem.org/index.php?f_page_pid=149 > .
5. Ce recours au rôle et à l'apparence habituels des femmes pour couvrir des actions contribuant à la guerre a été étudié en détail ailleurs. Voir Vanessa Farr et Kiflemaria Gebre-Wold (sous la direction de), 2002, *Gender Perspectives on Small Arms and Light Weapons: Regional and International Concerns*, BICC Brief 24, Bonn, Bonn International Center for Conversion, < <http://www.bicc.de/weapons/brief24/content.html> > ; et Anatole Ayissi et Robin Poulton (sous la direction de), 2000, *Bound to Cooperate: Conflict, Peace and People in Sierra Leone*, Genève, UNIDIR.

6. Au dernier alinéa de son préambule, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dispose : « *Notant* qu'il est nécessaire de disposer d'un ensemble de données au sujet des effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles ».
7. Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2000, < http://www.un.org/events/res_1325e.pdf> .
8. Le rapport complet de la Commission est disponible sur Internet, < <http://www.ccpdc.org/>> .
9. La plate-forme européenne sur la prévention et la résolution des conflits est un réseau de quelque 150 ONG européennes parmi les plus importantes, s'occupant de la prévention et du règlement des conflits violents sur la scène internationale. Elle a pour mission de faciliter les échanges d'informations et d'expérience entre les organisations qui en font partie, dont des organisations féminines (< <http://www.euconflict.org/>>). Créé en 1991, le Centre africain pour une résolution constructive des conflits (ACCORD) est l'une des nombreuses ONG africaines s'occupant de la prévention des conflits ; il s'est employé énergiquement à étudier la problématique hommes-femmes et le rôle de ces dernières dans la prévention et la consolidation de la paix en Afrique (< <http://www.accord.org.za/web.nsf/>>). En 1999, une large coalition de groupes nationaux et internationaux a lancé l'Action mondiale pour la prévention des guerres. Il s'agit d'un schéma directeur visant à établir un système de prévention de la guerre en quatre phases s'échelonnant sur 30 à 40 ans (< <http://www.globalactionpw.org/>>). Le recueil de 50 récits d'expériences réussies publié récemment par l'Oxford Research Group propose une analyse détaillée des stratégies de prévention, de gestion et de règlement des conflits dont peuvent disposer immédiatement les ONG, y compris les associations féminines. Voir Dylan Mathews, 2001, *War Prevention Works: 50 Stories of People Resolving Conflict*, Oxford Research Group, < <http://www.oxfordresearchgroup.org.uk/wpwhome.html>> .
10. Communiqué de presse de l'ONU, *ibid.*
11. Rapport du Secrétaire général, *ibid.*
12. Conclusions de la réunion des ministres des affaires étrangères du G8, annexe 2, Initiatives de Rome sur la prévention des conflits, 18-19 juillet 2001, Rome (Italie), *Renforcement du rôle des femmes dans la prévention des conflits*, < http://www.g7.utoronto.ca/g7/foreing/fm091901_con_att2.html> .
13. Déclaration de 1993 de la Conférence des chefs d'État africains sur l'établissement du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. L'objectif de ce mécanisme, supervisé par les 16 membres de l'organe central, est d'anticiper les situations de conflit potentiel et d'empêcher qu'elles ne dégénèrent en véritables conflits. L'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui l'Union africaine) a commencé à prendre des mesures concrètes pour faire participer les femmes africaines et utiliser leurs compétences pour résoudre les conflits en Afrique. Par exemple, en 1997, l'Union africaine a envoyé une mission de African Women's Solidarity au Burundi afin d'encourager la participation des femmes au processus de consolidation de la paix. En 1998, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Union africaine a créé un organe consultatif appelé Comité de femmes africaines pour la paix et le développement visant à œuvrer pour la pleine participation des femmes à la gestion des conflits sur le continent, objet aujourd'hui de critiques pour ne pas être assez puissant et ne pas faire partie du Mécanisme.
14. L'Autorité intergouvernementale pour le développement a établi le Système d'alerte et de réaction rapide et a organisé les 25 et 26 novembre 2002, à Addis-Abeba, un atelier intitulé « Engendering the Early Warning and Response Mechanism for IGAD Member States » auquel ont participé 34 personnes provenant de sept États membres.
15. Nations Unies, *Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects* (Rapport Brahimi), document n° A/55/305-S/2000/809 du 21 août 2000, par. 32, < http://www.un.org/Depts/dpa/prev_dip/fst_prev_dip.htm> .
16. *Ibid.* par. 33.
17. *La responsabilité de protéger : rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États*, décembre 2001, Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, Ottawa (Canada), < <http://www.dfait-maeci.gc.ca/iciss-ciise/menu-en.asp>> .
18. *Ibid.*, p. xii.
19. *Ibid.*, par. 8.18, p. 79.
20. *Ibid.*, p. xii.
21. Anne J. Tickner, 1999, « Why Women Can't Run the World: International Politics According to Francis Fukuyama », *International Studies Review*, vol. 1, n° 3, p. 3 à 13, citée par Susanne Schmeidl avec Eugenia Piza-Lopez, 2002, *Gender and Conflict Early Warning: A Framework for Action*, Swiss Peace Foundation and International Alert, < <http://www.international-alert.org/women/Ewgender.pdf>> .
22. Elisabeth Rehn et Ellen Johnson Sirleaf, *op. cit.*
23. Mary Caprioli, 2000, « Gendered Conflict », *Journal of Peace Research*, vol. 37, n° 1, p. 51 à 68, citée par Susanne Schmeidl avec Eugenia Piza-Lopez, *op. cit.*

24. Voir le Women's Budget Project de la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, < <http://www.wilpf.org/women/budget.htm> > .
25. La plupart des 1,5 milliard de personnes vivant avec un dollar ou moins par jour sont des femmes. De plus, l'écart entre les femmes et les hommes pris dans le cycle de la pauvreté a continué à se creuser au cours des 10 dernières années, phénomène que l'on désigne généralement sous l'expression « féminisation de la pauvreté ». À l'échelle mondiale, une femme gagne en moyenne à peine plus de la moitié de ce que gagne un homme.
26. Voir à l'adresse < <http://www.womenwarandpeace.org> > .